

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2015

Le vingt sept mars deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

Secrétaire de séance : M. Ory Jean

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 27 février 2015.

Points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Démission d'un Adjoint, élection d'un Adjoint,
- Avenant n° 2 au marché de gros œuvre – démolitions (5ème classe),
- Proposition tarifaire photocopieurs,
- Plan de relance du département.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires cités ci-dessus.

I – DÉMISSION D'UN ADJOINT
ÉLECTION D'UN ADJOINT

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le 3ème Adjoint a démissionné de sa fonction d'Adjoint à compter du 13 mars 2015 tout en conservant son mandat de conseiller municipal.

Un courrier a été adressé à Monsieur le Maire et à Monsieur le Préfet début mars 2015.

Monsieur le Préfet accepte la démission du 3ème Adjoint, cependant il garde son mandat de conseiller municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-15 du Code Général des collectivités territoriales, **la démission prend acte à compter du 13 mars 2015.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que M. Jean Pierre ROBERT lui a adressé lors de sa démission.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des RDPE (Représentants Des Parents d'élèves) suite à l'annonce de la démission de M. Jean Pierre ROBERT.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint ayant les fonctions suivantes :

1. organisation matérielle et technique de l'école, du restaurant scolaire, et de la garderie-ALSH
2. participation à la commission affaires scolaires
3. responsable de la communication (site internet, P'tit Finésien, Le Finésien)
4. responsable de la bibliothèque

Les relations avec les élus des parents d'élèves et les enseignants sont de la responsabilité du Maire.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux intéressés par le poste de 3ème Adjoint de se faire connaître : aucun conseiller municipal ne se déclare candidat.

Monsieur le Maire propose un vote pour l'élection du 3^{ème} adjoint. Le vote a lieu.

A - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
B - Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
C - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L66 du Code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés (b – c)	15
Majorité absolue	8

<u>Nombre de suffrages obtenus</u>	<u>en chiffres</u>	<u>en toutes lettres</u>
M. ROBERT Jean-Pierre	14	Quatorze
<u>Bulletin blanc</u>	1	un

Monsieur Jean-Pierre ROBERT a été proclamé troisième Adjoint.

Commission des Affaires scolaires

Cette commission Affaires scolaires est modifiée comme suit :

AFFAIRES SCOLAIRES	RESPONSABLE	Membres élus	Membres extérieurs
	Alain FOUGLÉ	Jean-Pierre ROBERT Jean ORY Floriane COQUILLET Annick PATRAT	APE Salariés Enseignants

Indemnité du troisième Adjoint

Lors de la séance du Conseil municipal du 27 juin 2014, l'indemnité du Maire et des Adjointes a été détaillé dans un tableau nominatif puis validé.

Compte tenu que Monsieur Jean-Pierre ROBERT a été réélu, il garde la même indemnité.

Indemnité votée (en % de l'indice 1015)	9,25
Montant mensuel voté	351,64

II – 5^{ème} CLASSE - AVENANT N° 2 - LOT 1 GROS OEUVRE DEMOLITIONS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal un avenant de la Société MACE CONSTRUCTION pour des travaux complémentaires concernant les travaux supplémentaires dans le cadre du marché public « réhabilitation / transformation d'un ancien logement de fonction en classe et locaux annexes ». Ces travaux portent d'une part sur la réfection des allèges et d'autre part sur une mise en place de gravillon sous l'escalier.

Le devis global pour ces deux opérations est de 1 468,80 € HT.

Montant initial du marché	41 000,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1	1 719,28 € HT
Montant de l'avenant n° 2	1 468,80 € HT
Nouveau montant du marché	44 188,08 € HT et 53 025,70 € TTC (TVA de 20%)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de 1 468,80 €. Le nouveau montant du marché de **44 188,08 € € HT et de 53 025,70 € € TTC (TVA de 20%)**, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire .

III – PROPOSITION TARIFAIRE PHOTOCOPIEURS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un contrat de location a été établi entre la collectivité et la société Toshiba Leading innovation le 30/04/2012, après délibération prise en date du 27/04/2012.

Une offre commerciale est préconisée et se définit comme suit :

	Solution actuelle	Solution préconisée
--	--------------------------	----------------------------

	e-studio 2540 + 195C	e-studio 2555C + 2540CSE
Volume trimestriel N/B École 195	12 500	12 500
Volume trimestriel Couleur École 195	0	0
Coût copies N/B école 195	0,01465 €	0,00794 €
Coût trimestriel N/B École 195	183,15 €	99,20 €
Volume trimestriel N/b Mairie	18 000	18 000
Volume trimestriel couleur Mairie	18 684	18 684
Coût copies N/B Mairie	0,00794 €	0,00520 €
Coût trimestriel N/B Mairie	142,86 €	93,60 €
Coût copies couleur Mairie	0,07937 €	0,04641 €
Coût trimestriel couleur Mairie	1 482,856 €	867,12 €
Loyer trimestriel	672,000 €	705,00 €
Contrat E-WAY – trimestriel	36,630 €	30,00 €
TOTAL TRIMESTRIEL MAINTENANCE	2 517,49 €	1 794,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la nouvelle tarification avec un changement de photocopieur pour le service administratif et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2015:

Nouveau photocopieur mairie : e-studio 2555C + 195C

Nouveau photocopieur école : e-studio 2540CSE destiné uniquement pour les copies en noir et blanc, l'ancien photocopieur sera repris par la société Toshiba Leading innovation.

IV – DIA

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 594, située «les Cours Roussel » et sur la parcelle A 1 671, située «15, rue de Marcillé», propriété de Monsieur et Madame FAVÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur la parcelle citée ci-dessus.

V – FERMETURE GENDARMERIE SAINT AUBIN D'AUBIGNE ET SENS DE BRETAGNE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un projet de suppression des gendarmeries de Sens de Bretagne et Saint-Aubin d'Aubigné.

Considérant les réflexions sur le redéploiement des gendarmeries en Ille et Vilaine, les élus s'inquiètent d'une moindre présence des forces de sécurité et donc d'un nouveau recul des services publics sur le territoire. Ils rappellent que les gendarmes participent activement à la protection des habitants et à la prévention des actes d'insécurité. Sa suppression envisagée n'est pas due à son manque d'efficacité, ils font au contraire un excellent travail.

Considérant le projet de supprimer conjointement les gendarmeries de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne, la communauté de communes du Pays d'Aubigné ne disposera plus de gendarmerie localisée sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, affirme son attachement au service public de sécurité et demande le maintien des gendarmeries de Saint Aubin d'Aubigné et de Sens de Bretagne.

VI – MESURES COMPENSATOIRES DE LGV : CONVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la société Eiffage Rail Express (maître d'ouvrage du projet de la LGV(Ligne à Grande Vitesse) Bretagne Pays de Loire) doit trouver des sites de compensation pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau afin de compenser les impacts environnementaux générés par la construction de la ligne notamment en conventionnant des espaces destinés à accueillir des mesures compensatoires tout en créant, restaurant et remettant en état des zones humides, des habitats naturels et semi-naturels.

Deux parcelles situées à la « Lande de Poscé » sur le territoire de la commune cadastrées B 179 d'une superficie de 3650 m² et cadastrées B 182 d'une superficie de 12 550 m² sont concernées par cette mesure de compensation.

Une convention permettant de formaliser l'accord intervenu entre les parties doit être conclue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention entre la société EIFFAGE RAIL EXPRESS et la commune de FEINS.

VII – AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE TERRAINS : BUSAGE

Monsieur Jean ORY, 2^{ème} Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil Municipal de redéfinir la procédure de travaux lorsque des propriétaires souhaitent créer un pont ou réaliser une extension de pont sur fossé afin de desservir un terrain privé.

Le pont doit mesurer 9 mètres, les buses en PVC ou béton armé doivent avoir un diamètre de 300 mm et il est strictement interdit d'utiliser des buses d'un mètre.

- Dans le cadre d'une demande SANS permis de construire, le demandeur réalise l'ensemble des travaux à ses frais après avoir contacté les services de la mairie pour vérifier la faisabilité technique.

- Dans le cadre d'une demande AVEC permis de construire, après avoir contacté les services de la mairie pour vérifier la faisabilité technique, le particulier achète les buses et les services techniques mettent en place les buses. La pose est gratuite. Le terrassement et les travaux d'accès au terrain sont à la charge du propriétaire.

Dans le cas d'un transport de matériaux effectué par les services techniques de la commune pour le compte du demandeur, ce service est facturé forfaitairement pour 80 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette procédure de travaux.

VIII – AMÉNAGEMENT NOUVELLE ENTRÉE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le terrain n'étant pas acheté, ce point sera revu ultérieurement .

IX – Ad'AP : RELEVÉ ET PLAN DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la proposition d'honoraires concernant un relevé et plan des niveaux des quatre salles de classes dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic des ERP et **l'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) entre la collectivité et la communauté de communes du Pays d'Aubigné**

La proposition d'honoraire est la suivante

1 000,00 € HT

Par ailleurs, une mission avec option concernant la maîtrise d'ouvrage pour remplacement des plafonds des deux salles de classe est proposée.

La proposition d'honoraire est la suivante

1 500€ HT

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, accepte la proposition d'honoraire citée ci-dessus du cabinet de maîtrise d'œuvre – Ingénierie C MOI pour les deux missions soit au total 2 500,00 € HT .

X – MODERNISATION DE VOIRIE

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis concernant les travaux de modernisation de voirie destiné sur les voies communales « les Coudréaux » et « les Cours Guillot » :

Société LEHAGRE	8 820,00 € HT
Société SERENDIP	8 920,00 € HT

Monsieur Rodrigue FAUTREZ, salarié à la société LEHAGRE, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal, VALIDE le devis de la Société LEHAGRE pour un montant de 8 820,00 € HT.

SÉCURISATION CENTRE BOURG

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation de voirie (Plateaux ralentisseurs) sur la RD 20 (Rue de Dingé et rue de Montreuil sur Ille)

Société LEHAGRE	6 683,00 € HT
Société PERON	6 643,00 € HT répartis en 3 devis 2409,00
+2117,00 + 2117,00 €	

Monsieur Rodrigue FAUTREZ, salarié à la société LEHAGRE, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal VALIDE le devis de la Société PERON pour un montant de 6 643,00 € HT.

XI – TERRAIN MULTISPORT : VALIDATION DEVIS TERRASSEMENT

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis concernant les travaux de terrassement sur le terrain multisupport sans options.

Société LEHAGRE	13 953,00 € HT
Société PERON	19 154,48 € HT
Société SERENDIP	16 160,00 € HT

Monsieur Rodrigue FAUTREZ, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal VALIDE le devis de la Société LEHAGRE pour un montant de 13 953,00 € HT.

XII – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIFS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil municipal la situation sur l'assainissement collectif.

La consommation moyenne annuelle d'un abonné raccordé à l'assainissement collectif est de 57 m³.

VU la délibération en date du 30/05/2014 fixant les tarifs d'assainissement collectif pour la commune pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015,
Le coût moyen annuel payé par l'abonné est de 122 € pour cette période

CONSIDERANT le budget primitif Assainissement 2015, afin d'équilibrer le budget de fonctionnement, il propose d'augmenter les tarifs de la redevance :

- part fixe de 17 € à 20 €,
- part mobile 1,85 €/m³ à 1,90 € / m³

A - REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'augmenter les tarifs de l'assainissement collectif applicables du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 soit :

- pour les constructions **raccordées** au réseau d'eau potable : **part fixe = 20 €**
part mobile = 1,90 € / m³

B - REDEVANCE ASSAINISSEMENT - CAS PARTICULIERS

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer également sur les tarifs de la redevance assainissement des cas particuliers.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide également d'augmenter les tarifs de la redevance d'assainissement des cas particuliers, soit :

Forfait fixe annuel : 20 € HT Redevance 25 m3/personne à 1,90 € HT/m3

Ces tarifs sont applicables du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

C - PENALITE POUR LES RACCORDABLES NON RACCORDES

Monsieur Jean-Yves HONORÉ demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés. Il rappelle que le taux de majoration depuis 2009 était de 1.5.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir le taux de majoration à appliquer aux abonnés raccordables non raccordés à 1.5.

Ces nouveaux barèmes (part fixe et part mobile) induisent une augmentation de 4,80 % pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016. Le coût moyen annuel payé par l'abonné passera à 128 € pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

XIII – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014. Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **1 755,42 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **1 755,42 €** en excédent de fonctionnement.

XIV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif de la ZAC qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	44 040,00 €	44 040,00 €
INVESTISSEMENT	142 853 ,00 €	142 853 ,00 €
TOTAL	186 893,00 €	186 893,00 €

XV – AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ZAC

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014. Constatant que le compte administratif présente un déficit de fonctionnement de **3 926,60 €**, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reporter **3 926,60 €** en déficit de fonctionnement.

XVI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ - ZAC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif de la ZAC qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 527,00 €	4 527,00 €
INVESTISSEMENT	65 401 ,00 €	65 401 ,00 €
TOTAL	69 928,00 €	69 928,00 €

XVII – BUDGET PRIMITIF 2015 - BUDGET LOTISSEMENT DU LOTISSEMENT COURTIL BONNET 2

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de voter le budget primitif 2015 du lotissement du Courtil Bonnet 2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget primitif du lotissement du Courtil bonnet 2 qui s'équilibre de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	139 692,00 €	139 692,00 €
INVESTISSEMENT	90 433,00 €	90 433,00€
TOTAL	230 125,00 €	230 125,00 €

XVIII – EMPRUNTS DE LA COMMUNE

DEMANDE DE FINANCEMENT EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de **617 283,72 €**.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP – 2015 – 04 y attachées proposées par la Banque Postale , et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score GISSLER : 1A
Montant du contrat de prêt : **617 283,72 €**
Durée du contrat de prêt : **18 ans,**
Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2033. Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds .

Montant : **617 283,72 €**
Versement des fonds : *à la demande de l'emprunteur jusqu'au 18/05/2015 avec versement automatique à cette date*
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de **1,90 %**
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Échéance d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
Mode d'amortissement : constant
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû,

moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Cette délibération annule et remplace la délibération précédente n° 029 – 2015.

Ce financement sera inscrit au budget prévisionnel 2015 de la commune.

Remboursement anticipé

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une demande de renégociation/négociation de prêts a été sollicitée auprès des organismes financiers.

Compte tenu qu'il n'a pas été possible de renégocier les emprunts ci dessous auprès de l'organisme Crédit agricole, une demande de remboursement anticipé a été sollicitée au 01/05/2015. Cette délibération annule et remplace la délibération précédente n° 029A – 2015.

Le décompte se présente comme suit :

	Emprunt 1	Emprunt 2
MONTANT DE L'EMPRUNT	550 000,00 €	160 000,00 €
N° emprunt	00030102807	70003504830
Date de souscription	17/06/2009	13/07/2006
Durée	25 ans	25 ans
Taux fixe	4,88	4,40
Capital restant du	454 129,37 €	116 532,23 €
Intérêt normaux	13 661,21€	1123,82 €
Indemnité financière	22 161,51 €	5 127,42 €
Indemnité de gestion	3 693,59 €	854,57 €
Soit un total de	493645,68 €	123 638,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement anticipé et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

L'opération sera comptabilisée après le vote du Budget prévisionnel 2015 de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015.

XIX– PLAN DE RELANCE AIDE EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention pour le projet de réhabilitation / transformation d'un ancien logement de fonction en classe et locaux annexes a été sollicité dans le cadre du plan de relance du Département pour l'année 2015.

Lors de la session de l'Assemblée Départementale du 25 au 27 février 2015, le projet a été retenu avec un taux de subvention de 34,60 % d'un montant Hors Taxe éligible de 185 122,02 €.

Ce qui représente un accord de subvention de **64 052,22 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la subvention et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

XX – QUESTIONS DIVERSES

Élections

Tableau de présence pour les élections Départementales

Le tableau des permanences pour les élections départementales du dimanche 29 mars 2015 s'établit comme suit :

8h00 – 10h30	A. PATRAT	C. LEGRY	ALAIN FOUGLÉ
10h30 – 13h00	H. PORCHER	F. BIARD	J.Y HONORÉ
13h00 - 15h30	R. FAUTREZ	L. BRÉAL	JP. ROBERT
15h30 - 18h00	J. ORY	S. BODINAUD	ALAIN FOUGLÉ

5ème CLASSE

nouveau plan de financement suite au plan de relance du département
courriers au département et aux sénateurs (réserve parlementaire)

DROIT DE PASSAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un usager, propriétaire de la parcelle cadastrée A 1079 souhaite créer un portail afin d'accéder à sa parcelle en contigu de son garage. Le propriétaire de cette parcelle dispose déjà d'un droit de passage pour son garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte la servitude de passage pour la parcelle cadastrée A 1079, autorise M. le Maire à signer la convention de droit de passage.

ZAC du GRAND CLOS

Tester le marché sur le territoire :

- panneaux 4X3 sur les routes de Montreuil et Marcillé (SADIV)
- visuels sur Petit Finésien et site Internet
- campagne de Pub dans la Presse (SADIV)
- recueil des noms et @ des acheteurs potentiels (liste en mairie) en fonction des résultats démarrage première tranche

Conseil municipal des Jeunes

Monsieur Jean-Pierre ROBERT, 3ème Adjoint au Maire propose aux membres du Conseil municipal la création d'un Conseil municipal des jeunes (CMJ) pour les enfants résidant à Feins et fréquentant l'école primaire (du CE1 au CM2) et le collège (6ème et 5ème).

Modification des dates :

- Réunions de préparation les 9 et 10 avril 2015 de 16h00 à 17h00
- Élections et dépouillement le 22 mai 2015 dans la salle du restaurant scolaire de Feins de 16h00 à 19h00

ANALYSE FINANCIÈRE

L'analyse financière rétrospective (2008-2014) et prospective (2015-2018) de la commune est présentée au conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Minuit.

Prochaine réunion le vendredi 24 avril 2015 à 20h30.